



CANADIAN KENNEL CLUB®

CLUB CANIN CANADIEN^{MD}

200 RONSON DRIVE, BUREAU 400, ETOBICOKE (ONTARIO) M9W 5Z9 | TÉL 416-675-5511 1-855-364-7252 FAX 416-675-6506 www.ckc.ca

Tarifs en vigueur le 1 ^{er} mars 2020			
ADHÉSIONS	Membre	Non-membre	Non-résident
Droits d'adhésion			
Adhésion de base (résident canadien)	54,00 \$	n.d.	69,30 \$
Adhésion Plus (résident canadien)	108,00 \$	n.d.	133,50 \$
Adhésion à vie (30 années continues d'adhésion et âgé d'au moins 50 ans)	gratuit	n.d.	gratuit
Adhésion à vie avec surclassement à l'Adhésion Plus	54,00 \$	n.d.	73,30 \$
DROITS D'ENREGISTREMENT			
*Enregistrement d'une portée née au Canada			
Plus de 121 jours suivant la date de naissance	50,80 \$	118,80 \$	
Dans les 120 jours suivant la date de naissance	25,40 \$	59,40 \$	
*Enregistrement d'un chien			
Plus de 121 jours suivant la date de naissance	47,20 \$	110,40 \$	
Dans les 120 jours suivant la date de naissance	23,60 \$	55,20 \$	
Transfert de propriété (chien né au Canada et chien né à l'étranger)			
Plus de 121 jours suivant la date de vente	39,00 \$	91,20 \$	
Dans les 120 jours suivant la date de vente	19,50 \$	45,60 \$	
Enregistrement d'un chien né à l'étranger (chien importé ou non enregistré auprès de l'AKC)			
Plus de 121 jours suivant la date d'importation	116,90 \$	205,20 \$	
Dans les 120 jours suivant la date d'importation	58,50 \$	136,80 \$	
Enregistrement d'un chien né à l'étranger (propriétaire étranger – double enregistrement)	58,50 \$	136,80 \$	
Surcharge pour père étranger ou insémination artificielle avec semence congelée	13,40 \$	31,20 \$	
Portée de pères multiples (pour chaque portée)	101,50 \$	237,60 \$	
Annulation d'un accord de non-reproduction	63,60 \$	148,80 \$	
Enregistrement d'un contrat de louage	39,00 \$	91,20 \$	
Enregistrement d'une nouvelle série de tatouage	50,80 \$	118,80 \$	
Renouvellement d'une série de tatouage	39,00 \$	91,20 \$	
Transfert d'une série de tatouage	17,50 \$	40,80 \$	
Réservation d'un nom de chenil	191,70 \$	n.d.	
Réservation d'un nom de chenil permanent	255,30 \$	n.d.	
Transfert d'un nom de chenil	102,50 \$	n.d.	
Duplicata – nom de chenil	18,50 \$	n.d.	
Duplicata – certificat d'enregistrement, pedigree, trousse de portée	18,50 \$	43,20 \$	
Prolongement du nom d'un chien	10,00 \$	20,00 \$	
Modification – enregistrement de portée, annulation, pedigree, enregistrement d'un chien né au Canada et enregistrement d'un chien né à l'étranger	18,50 \$	43,20 \$	
Modification – nom de chenil	18,50 \$	n.d.	
Numéro de certification races diverses – chien né au Canada	24,60 \$	57,60 \$	
Numéro de certification races diverses – chien né à l'étranger	58,50 \$	136,80 \$	
Numéro de certification races diverses – transfert de certificat	19,50 \$	45,60 \$	
Livre des origines – toutes les races	442,00 \$	442,00 \$	
Livre des origines – race individuelle	60,00 \$	60,00 \$	
Pedigree de trois générations	28,20 \$	66,00 \$	
Pedigree de quatre générations	36,40 \$	85,20 \$	
Demande de listage d'une nouvelle race	290,10 \$	339,60 \$	
Reconnaissance d'une nouvelle race	579,20 \$	678,00 \$	
Droits exigés par un comité d'examen	115,00 \$	230,00 \$	
Programme de maître-éleveur / maître-éleveur international	136,40 \$	n.d.	
FRAIS D'AUDIENCE			
Frais d'audience – grief contre un chien, appel d'une décision concernant un grief contre un chien, plainte contre une personne ou audience du Comité de l'enregistrement	200,00 \$	300,00 \$	
Frais d'audience – appel d'une décision du Comité de discipline, du directeur exécutif ou du Comité de l'enregistrement	350,00 \$	500,00 \$	



CANADIAN KENNEL CLUB®

CLUB CANIN CANADIEN™

200 RONSON DRIVE, BUREAU 400, ETOBICOKE (ONTARIO) M9W 5Z9 | TÉL 416-675-5511 1-855-364-7252 FAX 416-675-6506 www.ckc.ca

Tarifs en vigueur le 1 ^{er} mars 2020			
EXPOSITIONS, CONCOURS ET ÉPREUVES	Membre	Non-membre	Non-résident
Droits de participation pour non-membre résidant au Canada	n.d.	64,00 \$	
Demande d'enregistrement pour PEN/ERN/NCC	64,00 \$	64,00 \$	
Certificat de titre – événements autres que ceux du CCC et GME/GMEX	20,00 \$	20,00 \$	
Certificat de titre – Bon voisin canin	10,00 \$	10,00 \$	
Duplicata et transfert – ERN/PEN/NCC/certificat de titre	18,50 \$	18,50 \$	
Demande de reconnaissance d'un club (sauf clubs canins pour jeunes)	300,00 \$	n.d.	
Rétablissement de la reconnaissance d'un club	200,00 \$	n.d.	
Renouvellement annuel de la reconnaissance d'un club			
Clubs de conformation, toutes races et qui ne tiennent pas d'événement	150,00 \$	n.d.	
Clubs d'obéissance, de races spécifiques, de concours et d'épreuves, et autres clubs qui ne tiennent pas d'événement	75,00 \$	n.d.	
Clubs de races diverses, de races listées, de secours	45,00 \$	n.d.	
Clubs canins pour jeunes	25,00 \$	n.d.	
Renouvellement tardif de la reconnaissance d'un club			
Clubs de conformation, toutes races et qui ne tiennent pas d'événement	200,00 \$	n.d.	
Tous les autres clubs	100,00 \$	n.d.	
Demande de rétablissement du statut antérieur d'un chien disqualifié	108,00 \$	216,00 \$	
Demande de mesurage officiel d'un beagle	11,00 \$	11,00 \$	
Service de modification des standards de race	50,00 \$	n.d.	
Droits d'enregistrement des résultats			
<125 chiens	4,70 \$	n.d.	
>126 chiens	6,00 \$	n.d.	
Bébé chiot	2,00 \$	n.d.	
Pour le plaisir seulement	2,00 \$	n.d.	
Droits de participation temporaire à la compétition (tous les chiens admissibles à l'enregistrement auprès du CCC)	10,00 \$	10,00 \$	
Droits annuels pour la tenue d'un test Bon voisin canin (clubs non reconnus par le CCC tenant un test Bon voisin canin)	n.d.	50,00 \$	
Demande de dates prioritaires (par jour, par événement)	12,00 \$	n.d.	
Annulation d'un événement	100,00 \$	n.d.	
Droits exigés des juges – Demande initiale			
Juge de conformation	172,00 \$	n.d.	
Juge de rallye obéissance	86,00 \$	n.d.	
Juge d'obéissance	274,00 \$	n.d.	
Juge d'agilité	38,00 \$	n.d.	
Évaluateur Bon voisin canin	50,00 \$	n.d.	
Droits exigés des juges – Renouvellement			
Juge de conformation toutes races	150,00 \$	n.d.	
Juge de conformation, groupes et races	90,00 \$	n.d.	
Juge d'obéissance	90,00 \$	n.d.	
Juge de conformation toutes races et juge d'obéissance (rabais de 40 %)	144,00 \$	n.d.	
Juge de conformation, groupes et races, et juge d'obéissance (rabais de 40 %)	108,00 \$	n.d.	
Juge de rallye obéissance	62,00 \$	n.d.	
Juge d'obéissance et de rallye obéissance (rabais de 40 %)	91,20 \$	n.d.	
Juge d'agilité	27,00 \$	n.d.	
Juge de conformation, d'obéissance et de rallye obéissance (rabais de 40 %)	181,20 \$	n.d.	
Évaluateur Bon voisin canin	25,00 \$	n.d.	
Surcharge pour renouvellement tardif de l'autorisation de juger	100,00 \$	n.d.	
Juge de conformation – conflits	250,00 \$	n.d.	
Rétablissement des prérogatives de juge suite à une adhésion périmée (par année où l'adhésion n'a pas été payée)	269,00 \$	n.d.	
Modifications proposées à un standard de race	100,00 \$	n.d.	
Examen avec documentation sur une nouvelle race – frais de soumission tardive par race (conformation)	50,00 \$	n.d.	
Droits pour soumission tardive – horaire de jugement, demande de date d'événement, demande d'approbation des juges sélectionnés, renvois tardifs			
Horaire de jugement (conformation, obéissance, rallye)	100,00 \$	n.d.	
Demande de date d'événement	200,00 \$	n.d.	
Demande d'approbation des juges sélectionnés (conformation, obéissance, rallye)	200,00 \$	n.d.	
Demande d'approbation des juges sélectionnés (concours et épreuves)	200,00 \$	n.d.	
Surcroît de travail, juge d'obéissance, 53,90 \$ plus 2,00 \$ pour chaque minute additionnelle	54,00 \$	n.d.	
Frais pour renvoi tardif des résultats	200,00 \$	n.d.	
Soumission tardive du formulaire de demande de fournitures (dans les 21 jours suivant l'événement)	100,00 \$	n.d.	
Amende – Date de clôture	100,00 \$	n.d.	
Frais de recherche (frais minimaux d'une heure)			
Tarif horaire pour les trois premières heures	24,10 \$	28,20 \$	
Tarif horaire pour les quatre heures suivantes	22,00 \$	25,70 \$	
Tarif horaire pour plus de quatre heures	19,70 \$	23,10 \$	

NOTA : Les droits pour les biens et services livrés en Ontario sont assujettis à la TVH au taux de 13 %; en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'É.-É., 15 %. Les droits pour les biens et services livrés aux autres provinces et territoires sont assujettis à la TPS de 5 %. Ni la TPS ni la TVH ne sont appliqués aux achats expédiés à l'extérieur du Canada.

Le tarif de membre s'applique si tous les propriétaires, y compris les copropriétaires, sont membres en règle.

Les paiements doivent être en dollars canadiens seulement. (Les paiements en devises américaines seront acceptés au pair.) Les modes de paiement acceptés sont les cartes Visa ou Mastercard, les chèques et les virements Interac.

Des frais de service de 30 \$ seront imposés pour tout paiement par chèque sans provision ou carte de crédit refusée.